



LA MUNICIPALITÉ OFFRE
AUX PERSONNES
DE MOINS DE 30 ANS
AYANT OBTENU CETTE ANNÉE
UN DIPLÔME SCOLAIRE
(fournir copie du diplôme ou du relevé de notes)

LA CARTE AVANTAGES JEUNES
POUR LA SAISON 2024/2025

**RÉSERVEZ
VOTRE CARTE EN MAIRIE
AVANT LE 30 AOÛT 2024**

